

Compte-rendu du « JEUDI – MAIS »

Jeudi 4 novembre 2010

Services présents

- SAVS Confiance Rambouillet
- SAVS VPLA Guyancourt
- SAVS APAJH
- SAVS La Rencontre
- SAVS de l'APF
- SAMSAH de l'APF

Thème abordé

« Travail avec l'entourage de la personne handicapée »

Positionnement des SAVS

Le débat sur ce sujet a été réalisé à partir de la journée nationale MAIS du 24/06/2008 sur le partenariat entre le SAVS et la Famille. Et tous les SAVS du jeudi MAIS partage l'opinion qu'il est important que tout travail avec l'entourage ne se mette en place qu'avec l'accord de la personne en situation de handicap.

- SAVS de L'APAJH :

Au début le service ne travaillait qu'avec l'adulte accompagné. Aujourd'hui la procédure est qu'au premier rendez-vous, la personne accompagnée doit venir avec un membre de son entourage (famille, amis, voisins, travailleurs sociaux ...). Pour que cette démarche soit utile dans l'accompagnement, il faut que l'utilisateur y trouve un intérêt.

Cependant la famille n'est pas toujours d'accord pour rencontrer le référent. Ceci peut poser problème surtout quand la famille a de l'influence sur l'utilisateur, par exemple : une mère curatrice.

- SAVS VPLA :

Suivant les situations l'équipe est amené à travailler ou non avec les familles. Cependant quand la famille a une place importante pour l'utilisateur, avec son accord, celle-ci peut être contactée.

Le travail avec l'entourage peut parfois permettre d'apaiser les conflits, de rassurer les parents de la personne en situation de handicap, de travailler la « séparation », d'aider la famille dans le processus d'autonomie de l'utilisateur.

En cas de refus de l'entourage, le chef de service ou le directeur peut être amené à intervenir

- **SAVS La Rencontre :**

Certains usagers ne se positionnent pas sans l'aval de leur famille, il est donc primordial de travailler avec celle-ci, pourtant certaines familles refusent quand on leur propose de rencontrer la direction pour mieux comprendre le fonctionnement du service.

Dans ce cas, la question qui se pose, est comment la personne en situation de handicap présente le travailleur social à son entourage ?

- **SAVS de Confiance à Rambouillet :**

Les personnes isolées ont des difficultés pour communiquer, pour se créer un réseau social et avoir une personne à qui se confier. C'est pourquoi le travailleur social doit être attentif à ne pas remplir ce manque, à ne pas devenir son seul entourage.

Chaque professionnel doit trouver ses limites, il ne doit pas y avoir trop d'attachement, d'affection pour la personne accompagnée mais une attention professionnelle constante.

Décret d'application des SAVS (ART.D.312-155-5) : « Les SAVS ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux,... »

- **SAVS APF :**

Le service travaille le plus possible avec l'entourage si cela a un intérêt pour la personne en situation de handicap et qu'elle y trouve un intérêt. Il est d'autant plus important de travailler avec l'entourage quand l'utilisateur vit chez ses proches, mais il est parfois difficile d'obtenir leur numéro de téléphone. La direction peut aussi être amenée à intervenir.

Le partenariat avec la famille peut être limité quand celle-ci a trop d'emprise sur l'utilisateur, alors comment mettre en place des ouvertures ?

Proposition de nouveaux thèmes

- La procédure de fin d'accompagnement d'un usager
- La confrontation à d'autres personnes en situation de handicap pendant les temps collectifs

Prochaine réunion MAIS

**Jeudi 27 Janvier 2011 de 10h à 12h
au SAVS de la Rencontre à Versailles
Thème « la démarche qualité »**